



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF ET LE SIX JUIN
A 15 H 30**

A LA REQUETE DU :

La SELARL CHARLES BRUCELLE, mandataire judiciaire agissant en qualité de liquidateur du patrimoine personnel de Madame Khadija EL LOUIZI,

EN AGISSANT EN VERTU DE :

- UN JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOBIGNY EN DATE DU 8 NOVEMBRE 2018 AYANT ORDONNE LES OPERATIONS DE LIQUIDATION ET PARTAGE DU BIEN IMMOBILIER SITUÉ 1, RUE DE LA NOUE A BAGNOLET (SEINE-SAINT-DENIS)
- DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L322-2 ET R322-1 ET SUIVANTS DU CODE DES PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Stéphanie ROBILLARD, Huissier de Justice Associée, membre de la Société Civile Professionnelle Philippe KLEIN, Gérard SUISSA et Stéphanie ROBILLARD, Huissiers de Justice Associés, sise 24/26, avenue du Général de Gaulle à Rosny-sous-Bois, Seine-Saint-Denis, soussignée :

Me suis transportée ce jour 1, rue de la Noue à BAGNOLET (SEINE-SAINT-DENIS), dans le bâtiment 4, au dixième étage, porte 106, dans l'appartement correspondant au lot de copropriété n°2567, accessoirisé d'un cave au deuxième sous-sol correspondant au lot de copropriété n°2797 et portant le numéro 218 et d'un emplacement pour voiture au troisième niveau général, correspondant au lot de copropriété n°3546 et portant le numéro de place 2321.

Et là étant, en présence de Monsieur Jean-Benoît DOERR, expert de la société HOMESCAN DIAGNOSTICS, j'ai procédé aux constatations suivantes :





CONSTATATIONS





La porte d'entrée m'est ouverte par un homme qui m'indique être Monsieur

- ✓ *Il m'indique vivre dans les lieux depuis environ 2 ans.*
- ✓ *Il m'indique que six personnes vivent actuellement dans les lieux et que le locataire principal du logement est . Je contacte alors par téléphone, lequel m'indique être locataire de l'appartement, être en possession d'un contrat de location et être à jour de ses loyers.*
- ✓ *m'indique également que le loyer est d'environ 1050 €.*
- ✓ *Je demande à qu'il me transmette son bail dans les plus brefs délais.*

L'accès à l'immeuble s'effectue en rez-de-chaussée par des portes ouvertes.

Un agent de sécurité est présent en bas de la tour.

Quatre ascenseurs permettent d'accéder aux étages. Toutefois, en ce qui concerne le logement n°106, seuls deux ascenseurs permettent d'y accéder.





Les parties communes au sixième étage sont en bon état d'entretien.

Le chauffage de l'immeuble s'effectue de manière collective.

Le syndic de l'immeuble est Maître BLERIOT, mandataire judiciaire.

Distribution :

La porte d'entrée dessert un couloir de distribution qui dessert :

- Première porte à droite : un cagibi ;
- Porte à gauche : un placard ;
- Deuxième porte à gauche : le salon avec cuisine ouverte ;
- En enfilade du salon à droite : une chambre ;
- Deuxième porte à droite : une salle de bains ;
- Troisième porte à droite : les WC ;
- Porte au fond en face : une chambre ;





DESCRIPTION

COULOIR DE DISTRIBUTION

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en mauvais état.

Les murs sont recouverts de peinture en mauvais état et sale.

Le plafond est recouvert de peinture dans un état vétuste.





CAGIBI A DROITE

Le sol est dénué de revêtement.

Les murs sont recouverts de placards, le tout dans un état vétuste.

Le plafond est recouvert de peinture dans un état vétuste.

La pièce est aveugle.

La porte du placard de gauche est fermée à clé.



SALLE DE BAINS

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en mauvais état et sales.

Les murs sont recouverts pour moitié de carreaux de carrelage en mauvais état et pour l'autre moitié, de peinture en mauvais état.

Le plafond est recouvert de peinture en mauvais état.

La pièce est aveugle.

Eléments d'équipement :

- Un lavabo.
- Une baignoire. Je note une fuite au niveau du bac.



Société Civile Professionnelle
Philippe KLEIN Gérard SUISSA Stéphanie ROBILLARD
Huissier de Justice Associés
Clémence GARRIGUE
Huissier de Justice

STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DEPOTS 40031 00001 0000333947 K 71
N° TVA intracommunautaire : FR 92327968020 - SIRET : 32796802000021
membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté
Paiement par Carte Bancaire sécurisé
Huissiers de Justice associés
24/26, ave. Du Général de Gaulle, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

WC A DROITE

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en mauvais état et sales.

Les murs sont recouverts de peinture en mauvais état.

Le plafond est recouvert de peinture en état d'usure normale.

La pièce est aveugle.

Elément d'équipement :

- *Une cuvette à l'anglaise en mauvais état.*





CHAMBRE AU FOND EN FACE

Le sol est recouvert de linoléum dans un état vétuste et sale.

Les murs sont recouverts de peinture en mauvais état et sale.

Le plafond est recouvert de peinture en mauvais état et sale.

La pièce prend jour par une fenêtre à ouverture oscillante, équipée de montants en aluminium et de double vitrage ainsi que par une fenêtre à simple battant, équipée de montants en aluminium et d'un plaquage en bois.

La vue depuis cette pièce est extrêmement dégagée.

Elément d'équipement :

- *Un radiateur.*



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr





SALON

Le sol est recouvert de parquet en mauvais état.

Les murs sont recouverts de peinture en mauvais état.

Le plafond est recouvert de peinture dans un état vétuste.

La pièce prend jour par une fenêtre à ouverture oscillante, équipée de montants en aluminium et de double vitrage ainsi que par une fenêtre à simple battant, équipée de montants en aluminium et de double vitrage.

La vue depuis cette pièce est extrêmement dégagée.

Elément d'équipement :

- *Un radiateur.*



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr





CUISINE OUVERTE SUR LE SALON

Le sol est recouvert pour moitié de carreaux de carrelage et pour l'autre moitié, dénué de revêtement, le tout en très mauvais état.

Les murs sont recouverts de peinture en mauvais état et de carreaux de carrelage en mauvais état.

Le plafond est recouvert de peinture en mauvais état.

La pièce prend jour par une fenêtre à ouverture oscillante, équipée de montants en aluminium et de double vitrage.

Elément d'équipement :

- *Un radiateur.*



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr





CHAMBRE EN ENFILEDE DU SALON

Le sol est recouvert de linoléum dans un état vétuste.

Les murs sont recouverts de peinture dans un état vétuste.

Le plafond est recouvert de peinture dans un état vétuste.

La pièce prend jour par une fenêtre à ouverture oscillante, équipée de montants en aluminium et de double vitrage ainsi que par une fenêtre à simple battant, équipée de montants en aluminium et d'un plaquage en bois.

La vue depuis cette pièce est extrêmement dégagée.

Elément d'équipement :

- *Un radiateur.*



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr





J'annexe au présent procès-verbal le rapport de l'expert comprenant :

- *Le rapport sur l'état de repérage de l'amiante*
- *Le rapport de l'état relatif à la présence de termites*
- *Le diagnostic de performance énergétique*
- *Le rapport sur l'état de l'installation intérieure d'électricité*
- *Le certificat de surface privative pour 67,19 m² loi carrez*
- *L'état des risques et pollutions.*

Telles sont mes constatations.
Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé
Le présent procès-verbal de constat
Pour servir et valoir ce que de droit.

Stéphanie ROBILLARD

